

É D I T O R I A L

UN DÉCRET À SUBVERTIR ?

28 juillet 2004 : début du grand chambardement dans les services de santé au travail. Depuis plus de cinquante ans, l'Institution Médecine du travail produit des avis d'aptitude vides de sens en terme de santé. Du jour au lendemain, changement radical dans la ligne de production ; ce sont des fiches d'entreprise qu'il faut produire. Les plannings étaient remplis d'examens médicaux, ils doivent se remplir de visites d'entreprises. Aux visites médicales, examens des corps objets succèdent les visites d'entreprise, examens des décors.

Par quelle mystérieuse alchimie, la fiche d'entreprise produirait-elle plus de santé que la fiche d'aptitude ?

Changement d'organisation du travail brutal qui ne prend pas en compte ce qui a été construit au fil des années, la résistance au changement et la subversion de la réforme, pour continuer la construction de notre métier, assurer l'accompagnement clinique, la veille sanitaire et la prévention primaire s'imposent.

Pour le législateur, la priorité était vraisemblablement la recherche de ce qui, chez chaque salarié pouvait constituer un sur-risque au poste de travail, dans un contexte assurantiel. Il s'agit sans doute maintenant de rechercher dans chaque atelier, chaque bureau, chaque chantier, ce qui constituerait un risque socialement inacceptable du fait de l'entreprise, au risque du désengagement du rôle régalien de l'État et de l'esseulement du médecin du travail. Pas de doute, si la fiche d'aptitude constituait surtout un outil juridique au relent eugénique, et non une fiche de recommandation d'aménagement de poste de travail, elle ne tardera pas à être remplacée par la fiche d'entreprise, qui d'outil de constat et de conseil peut se transformer, dans le contexte actuel de sous-traitance des risques et de judiciarisation en outil juridique de désengagement de l'action de santé publique et régaliennne de l'État, aux conséquences juridiques non maîtrisables.

Qu'allons-nous dire et qu'allons nous écrire pour sortir de l'énumération des risques, parfois bien faite en général par les syndicats professionnels, malgré leurs silences sur les risques organisationnels et psycho-sociaux ; le médecin du travail regardant les risques sous un autre angle que celui de son comptage. En quoi, les documents uniques d'évaluation des risques que nous avons reçus, auxquels nous avons parfois contribué, nous paraissent occulter le principal, à savoir l'engagement des hommes et des femmes, au risque de leur santé (risque de perdre ou de construire), pour faire ce qui n'est pas donné par l'organisation du travail ?

Pour les médecins du travail, comme pour tout médecin, le temps essentiel reste le temps de l'entretien clinique. L'examen du corps prend sens à l'éclairage de l'entretien clinique, pour mettre en évidence les processus de somatisation ou les traces du travail. Le tiers temps médical n'a de sens qu'en lien avec l'entretien clinique préalable. Bien souvent le tiers temps n'est que mise en scène, et non contrôle ou vérification, de ce qui a été mis en mots dans le cadre de la consultation. Pour nous, ce tiers temps médical favorise une rédaction originale des dites fiches d'entreprise et permet d'appuyer sur des observations concrètes les dilemmes de l'activité, mis en mots dans le secret du cabinet médical.

Utilisons donc l'ambition apparente du plan santé-travail dont la priorité serait la lutte contre les risques psychosociaux et en particulier le stress, la réduction des TMS pour développer notre métier et montrer en quoi, y compris en terme de risque physique et de risque chimique, il est toujours question d'engagement des hommes et des femmes dans une organisation du travail sans cesse évolutive.

À nous de dire que l'activité humaine n'est jamais réductible à des cases à cocher dans un tableau. Apprenons à décrire, ce qui au fil des jours construit ou altère la santé, ce en quoi par exemple, les normes ISO, les certifications Qualité, la « démarche de progrès » du CISME que d'aucuns prétendent introduire dans les actes médicaux constituent la négation même de la pratique médicale et sont faites pour encadrer et paralyser la pensée et pour empêcher la rencontre authentique qui seule permet l'élaboration du sens.

Annie LOUBET-DEVEAUX
présidente de l'association Santé et Médecine du Travail